

SOCIÉTÉS D'EXPERTISES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

#JE



VOTE



CGGT



DANS LA BRANCHE : VOTER CGT, C'EST FAIRE AVANCER VOS DROITS !

La branche des sociétés d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales représente **1477 entreprises** regroupant **11088 salarié-es**. Elle est composée à **80 %** d'entreprises comptant moins de 11 salarié-es.

L'éclatement en myriades de petites structures permet difficilement la mise en place d'une représentation syndicale au niveau des entreprises. Dès lors, la création de nouveaux droits dépend essentiellement des négociations de branche.

L'IMPORTANCE DES NÉGOCIATIONS DE BRANCHE POUR VOTRE QUOTIDIEN PROFESSIONNEL

Les salarié-es de la branche, qui travaillent dans une très petite entreprise (TPE), ne bénéficient pas de la possibilité de négocier des droits nouveaux en l'absence de représentation syndicale en leur sein.

Pour ces personnes, l'essentiel de ce qui touche aux salaires, classifications, conditions de travail, temps de travail se négocie au niveau de la branche !

COMMENT FAIRE GAGNER NOS REVENDICATIONS ?

Votre vote CGT, aux élections TPE, sera décisif pour garantir vos droits, et pour l'amélioration de vos conditions de vie au travail et à l'extérieur.

Actuellement, la CGT n'est pas représentative et de ce fait, ne peut pas négocier la convention collective. Par votre vote, vous pouvez faire en sorte que cela change.

Avec la CGT, vous avez la garantie que les accords, signés par ses soins, apportent de réelles améliorations aux salarié-es que vous êtes. Elle ne se contente pas de contester les projets d'accord présentés. Elle est aussi force de propositions pour l'apport de vos droits et/ou vos garanties.

La différence avec les autres organisations syndicales est, que cela soit sur les rémunérations, les conditions de travail, la protection sociale, la formation professionnelle, etc., elle part des besoins exprimés par les salarié-es pour construire ses revendications.

Rappelez-vous que la vraie force de la CGT, c'est VOUS !

Du 25 novembre au 9 décembre, votez et faites voter vos collègues pour la CGT !

QUE DÉFEND LA CGT ?

Nous portons plusieurs revendications pour améliorer nos salaires et nos conditions de travail.

► **Les salaires : doivent permettre de vivre dignement et reconnaître la technicité.** Pour atteindre cet objectif, la CGT milite pour :



- Un salaire de base minimum au niveau du Smic réévalué à **2000 euros brut** pour la durée légale du travail en vigueur ;
- L'indexation automatique de tous les salaires sur le Smic et sur les prix, en mettant en place l'échelle mobile des salaires ;
- Un salaire de base minimum pour les Ingénieurs et cadres au niveau du PMSS (plafond mensuel de la

Sécurité sociale) pour la durée légale du travail en vigueur.

► **Le temps de travail : pour l'arrêt de l'annualisation du temps de travail et pour les 32 h/hebdomadaire ;** la



CGT milite pour une meilleure répartition du travail en permettant à plus de personnes d'avoir accès à un emploi. Travailler moins pour travailler tou-tes, par :

- la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail hebdomadaire à 32 heures ;
- la suppression de l'annualisa-

tion du temps de travail, qui n'a d'autre but que de limiter les embauches tout en limitant le paiement des heures supplémentaires ;

- l'abandon des forfaits jours qui ont les mêmes objectifs ;
- le respect du droit à la déconnexion.

► **La formation professionnelle** : la CGT se bat pour que les sommes versées aillent, principalement, à des formations diplômantes, et qui permettent une véritable évolution de carrière tant en interne qu'à l'externe de l'entreprise. Nous réclamons que toutes formations diplômantes validées ouvrent droit à une évolution de niveau hiérarchique et/ou de carrière.



► **Les frais professionnels** : la CGT milite pour une indexation des frais professionnels sur le coût de la vie pour les frais d'hébergement et de repas, et sur le prix de l'essence pour les frais de déplacement, afin que les salarié-es ne perdent pas d'argent à essayer d'en gagner.

► **La protection sociale** : La CGT a toujours milité pour un régime unique famille obligatoire et solidaire, sur le modèle de la Sécurité sociale : « Chacun participe à son financement selon ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins ».



Afin de créer une réelle solidarité de branche, nous réclamons que l'ensemble des entreprises de la branche rejoigne le régime de

prévoyance négocié. C'est le seul moyen de permettre à toutes d'accéder aux soins et ce quelque soit la taille de son entreprise, sa situation familiale et son état de santé. L'équilibre du régime ne pourra se faire tant que certaines entreprises resteront hors du régime de branche.

C'est aussi dans cet objectif, que nous militons, au niveau du pouvoir politique, pour une remise en place des clauses de désignations, seules aptes à garantir un vrai système solidaire.

► **L'égalité femmes-hommes** : un véritable plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre les inégalités de salaires et d'accès aux responsabilités est une nécessité dans une branche où, bien que largement féminisée, l'accès aux postes à responsabilités reste plus difficile pour les femmes, les salariées étant surexposées aux temps partiels imposés, à la précarité et aux agissements sexistes.



► **Les activités sociales et culturelles** : la CGT souhaite, comme elle l'a fait dans d'autres branches, la mise en place d'activités sociales et culturelles de branche qui bénéficient à l'ensemble des salarié-es, y compris, et surtout, celles et ceux des très petites entreprises. Le droit aux loisirs, culturels et sportifs, ne doit pas être réservé aux seuls personnels des entreprises de plus de 50 salarié-es.

DES OUTILS POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN

« **Nul n'est censé ignorer la loi** » dit le dicton. Mais les lois changent si vite actuellement, qu'il est parfois difficile de savoir exactement quels sont nos droits et comment les faire appliquer.

C'est dans cette optique que notre Fédération met à disposition de toutes et tous, des informations sur l'actualité sociale de la branche tant sur son site que sur les réseaux

sociaux. Nous avons même créé une « Newsletter » (Liste de diffusion) dédiée, avec laquelle vous recevez régulièrement des alertes sur les articles publiés sur notre site et qui sont susceptibles de vous intéresser.

Pour être au courant de l'actualité sociale de votre convention collective, n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux :

- **Internet** : <https://www.soc-etudes.cgt.fr/>
- **Facebook** : <https://www.facebook.com/fsetud>
- **X** : <https://x.com/FSETUD>
- **LinkedIn** : <https://www.linkedin.com/in/fédération-cgt-des-sociétés-d'étude-53322b175/>
- **Instagram** : <https://www.instagram.com/fsetud/>

COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel** reçu par courrier ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

